

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt six et le cinq Mai à 9 heures 30, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Brigitte BRUGNON – Monique FERRAT – Aline GUYONNAUD – Laure ESNEE – Louisa DOUZELET – Jean-Luc POINAS - Valérie CESSENAT-BORIE – Barbara BOUVAREL – Christine EVAÏN – Martine MARASA – Simon GEVAUDAN – Franck CHAUWIN – Philippe DELANNOY

Absents excusés : Edouard CHAULET – Chantal HERVE

Délibération 2026- 4

OBJET : Approbation du budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2026 du CCAS arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 26 900 €,

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 du CCAS arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DELEGUE à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Alès dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.
Pour copie conforme au registre.*

Monsieur le Maire :

Brigitte BRUGNON Vice-Présidente
en l'absence de M. le Maire

Edouard CHAULET
Président du CCAS



Brugnon
Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260505-CCAS20264-DE
Reçu le 26/05/2026